



COPIE JNE

Lons le Saunier, Mardi 12 mai 2020

Monsieur le Préfet  
Préfecture du Jura  
Rue de la préfecture  
39000 LONS LE SAUNIER

Dossier suivi par :  
Vincent DAMS & Willy GUILLET  
Chargés de mission  
03 84 47 24 11 ; [contact@jne.asso.fr](mailto:contact@jne.asso.fr)

Objet :  
La gestion concertée des espaces agricoles et naturels périphériques  
du site agro-écologique de Chaudes au Loup (Rainans) ;  
Demande d'organisation d'une action de médiation en présence  
des acteurs locaux pour la résolution des conflits générés.

Monsieur le Préfet,

Le nord Jura, en particulier le pourtour du massif de la Serre, abrite encore des paysages agricoles et naturels d'une grande richesse écologique liés à la présence de milieux (semi-)ouverts secs.

Souvent propriétés communales, ces pelouses sèches et leurs milieux associés, tels que les affleurements rocheux et murgers ainsi que le réseau de haies, de fourrés et autres bosquets, font l'objet d'une attention particulière depuis plus de 15 ans de la part des collectivités locales (communes, Grand Dole, Département du Jura, etc.) pour leur assurer un avenir.

Le secteur de Chaudes au Loup est de ceux-là et bénéficie comme d'autres d'un classement au titre de Natura 2000 (outil européen animé localement par le service environnement du Grand Dole) et plus récemment de la politique Espace Naturel Sensible (ENS) du Département du Jura.

Dans ce contexte favorable et ce depuis 2003, la fédération associative Jura Nature Environnement (JNE) s'investit aux côtés de ces acteurs sur la connaissance et la conservation du patrimoine naturel, l'appropriation locale (sorties, chantiers, etc.) et l'aide à la restauration des milieux. Elle participe également activement à conserver et/ou redonner une fonction agricole (pâturage extensif, etc.), activité indispensable à la préservation durable de ces milieux fragiles.

Cette action collective s'étend au-delà des seules limites parcellaires de ces milieux d'exception. En effet, les propriétaires, les exploitants et les usagers des sites périphériques ont un rôle prépondérant dans la gestion durable de ce patrimoine, les enjeux paysagers et écologiques ne s'arrêtant pas aux limites cadastrales dès lors que les milieux existent ailleurs (réseau de haies, affleurements rocheux, etc.). Au-delà de toute action de sensibilisation et d'accompagnement volontariste auprès de ces acteurs, il est important de rappeler qu'une réglementation existe permettant de prendre en compte le cycle biologique des êtres vivants, le fonctionnement des écosystèmes et le statut spécifique d'espèces, par exemple protégées.



Fédération Jura Nature Environnement  
21, avenue Jean Moulin 39000 Lons le Saunier  
Tel : 03 84 47 24 11 – [contact@jne.asso.fr](mailto:contact@jne.asso.fr) - [www.jne.asso.fr](http://www.jne.asso.fr)  
Association reconnue d'Intérêt Général – agréée au titre de la protection de l'environnement  
Membre de France Nature Environnement Franche-Comté et France Nature Environnement.  
Fédération Nationale reconnue d'Utilité Publique par décret du 10 février 1976

Ainsi, l'évolution du paysage agricole, comme tant d'autres activités, est régie par une réglementation permettant de respecter les écosystèmes en place et de concilier les différents enjeux en présence.

Les récents événements constatés sur la commune ont particulièrement choqué les acteurs investis sur ces politiques et en premier lieu notre fédération. La volonté délibérée de transformer en profondeur (présence de 5 à 6 personnes et d'engins de travaux publics) le paysage agricole en dehors de toute procédure légale n'est pas acceptable. Le chantier a pu être heureusement stoppé au terme d'une première journée qui a vu tout de même disparaître quelques 600 mètres linéaires d'une haie structurant le secteur.

Nous rappelons que si des évolutions du paysage agricole doivent s'opérer, elles sont à faire dans le respect de la réglementation et avec un minimum de concertation avec les acteurs locaux, qu'ils s'agissent des acteurs de la préservation du patrimoine naturel local, comme précédemment cités, ou des propriétaires locaux. Rappelons ici que les gendarmes ont dû intervenir lors de cette même journée pour faire éteindre un feu allumé par temps de bise à seulement quelques dizaines de mètres d'un hangar à foin limitrophe...

Pour tenter de trouver une solution à cette situation, et avant qu'elle ne connaisse des suites menant vraisemblablement au conflit et aux incompréhensions réciproques (procédures judiciaires contre plaidoyers corporatistes), nous demandons que soient réunis l'ensemble des acteurs concernés (services de l'Etat, collectivités, monde agricole, associations environnementales) dans un souci de médiation.

Nous exigeons des structures destinataires de ce courrier de faire les démarches et efforts nécessaires pour que cette action de médiation puisse se réaliser dans les meilleures conditions. Si un médiateur indépendant ne peut être trouvé, nous proposons à défaut d'assurer cette médiation dans un esprit de compromis. Son organisation est à prévoir fin mai / début juin en respectant scrupuleusement les consignes gouvernementales post-confinement.

Cette médiation est d'autant plus importante qu'elle pourrait servir d'exemple à la fabrication d'un terrain d'entente sur l'évolution du paysage local, en respectant les attentes de l'ensemble des acteurs d'un même territoire ; cela paraît particulièrement nécessaire au vu des trop nombreuses destructions illégales qui se sont déroulées en région Bourgogne Franche-Comté comme en France durant cette période critique de confinement.

Souhaitant un retour rapide et favorable de votre part et restant à votre entière disposition, veuillez accepter, Monsieur le Préfet, nos salutations les plus sincères.

Pour le Conseil Collégial,

Claude BORCARD



Destinataires :  
Préfecture du Jura  
DDT 39  
OFB 39  
Commune de Rainans  
CA du Grand Dole  
Conseil Départemental du Jura

Copie à :  
DREAL BFC  
FNEBFC  
Serre Vivante  
Association Forcière communale

Fédération Jura Nature Environnement

21, avenue Jean Moulin 39000 Lons le Saunier

Tel : 03 84 47 24 11 – [contact@jne.asso.fr](mailto:contact@jne.asso.fr) - [www.jne.asso.fr](http://www.jne.asso.fr)

Association reconnue d'Intérêt Général – agréée au titre de la protection de l'environnement

Membre de France Nature Environnement Franche-Comté et France Nature Environnement,

Fédération Nationale reconnue d'Utilité Publique par décret du 10 février 1976

